



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 39645

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les modalités de l'intégration des études infirmières dans le dispositif Licence-Master-Doctorat (LMD). Le degré de connaissance exigé, la formation dispensées, le développement d'une offre de soins de qualité et la mise en perspective de plan de carrière pour les infirmières sont autant d'argument en faveur d'une intégration de la formation d'infirmière au sein du cursus médical universitaire, à l'instar de ce qui est déjà pratiqué dans d'autres pays de l'Union européenne. Cette intégration dans le cursus LMD envisagée en 2007, semble aujourd'hui connaître un certain retard, suscitant ainsi de légitimes inquiétudes chez les infirmières et les élèves infirmières. Il lui demande de préciser sa position à ce sujet.

## Texte de la réponse

À la suite de la remise du rapport de l'inspection générale des affaires sociales, de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et de l'inspection générale des finances sur « l'évaluation de l'impact du dispositif LMD (licence-master-doctorat) concernant les formations et le statut des professions paramédicales », une concertation sur l'intégration des formations paramédicales au schéma LMD a été lancée le 18 novembre 2008, par la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et le directeur général de l'enseignement supérieur. Cette concertation réunit, outre les deux départements ministériels concernés, des responsables de formation, la conférence des présidents d'université ainsi que des représentants des organisations étudiantes et syndicales. Des groupes de travail ont été mis en place sur l'évolution des cursus de formation, le conventionnement entre établissements de formation, universités et régions et sur la vie étudiante. Les différentes concertations ont débuté le 8 décembre 2008. Les premières conclusions sont attendues pour la fin du mois de mars 2009 pour le groupe licence qui concerne les infirmiers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39645

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 janvier 2009, page 196

**Réponse publiée le :** 10 mars 2009, page 2342